



Colision entre une auto et un velo

Par **pl83**, le **29/10/2008** à **16:54**

Bonjour,rnrnrnMon amie a percuté un cycliste il y a quelques temps. Elle tournait à droite à un feu (vert), roulait normalement (moins de 30) et le cycliste a traversé en dehors de la piste cyclable (au moins 5 metres plus loin) sur cette route a droite, sachant que même s'il avait roulé sur la piste cyclable il avait un "cédez le passage". A priori, donc, elle n'est pas en tort (il y a normalement des témoins) mais nous ne savons pas ce qu'il en est au regard de la loi. Elle a été convoquée récemment pour une médiation (le cycliste aurait malheureusement des dommages corporels plutôt graves mais s'en serait sorti, nous ne savons pas exactement...). Pourriez vous, s'il vous plaît m'indiquer ce que mon amie risque exactement ?rnrnMerci par avance.rnrnCordialement.

Par **Tisuisse**, le **30/10/2008** à **00:07**

C'est l'éternel problème de cette loi Badinter qui rend totalement irresponsable les piétons et les cyclistes. Maintenant, s'il est prouvé par les rapports de police ou de gendarmerie, que le cycliste était en tort, ce sera une affaire entre le cycliste et l'assureur de la voiture.